
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 11

Votants: 11

Séance du mardi 15 février 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze février à 20H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 07 février 2022, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe RODRIGUE, Maire.

Sont présents: Philippe RODRIGUE, François LAROZA, Magalie PESTEIL, Jean-Luc SOULHOL, Sylvie DAYMA, Philippe LAFAGE, Mathias MAZET, Jean-Baptiste ROY, Michel DELMAS, Marie LANDES, Sonia BAPST

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Sonia BAPST

Ordre du jour:

Approbation du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2021

Participation financière à la Chambre des Métiers du LOT (1 apprenti)
Participation financière à l'ensemble scolaire Jeanne D'Arc à Argentat (1 élève)
Subventions aux Associations année 2022
Vote du Compte de Gestion année 2021
Vote du Compte Administratif année 2021
Affectation des Résultats de l'année 2021 au Budget 2022
Affaires diverses

Approbation du PV de la séance précédente

Après en avoir eu lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 09 Décembre 2021.

Délibération n° 2022- 01 en date du 15 Février 2022 portant sur une participation financière à la Chambre des Métiers – Année 2022

Monsieur le Maire donne lecture aux Conseillers Municipaux présents d'un courrier émanant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du LOT sollicitant une participation financière pour une personne fréquentant cette structure, domiciliée sur notre commune. Cette contribution s'établit à 80€ par apprenti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette participation financière auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, et décide d'inscrire la somme de 80€ à l'article 65738 du Budget Primitif 2022.

Délibération n° 2022-02 en date du 15 Février 2022 portant sur la participation aux dépenses de fonctionnement d'une Ecole d'Argentat-sur-Dordogne.

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil Municipal de la demande émise par Madame le Chef d'Etablissement de l'Ecole Jeanne d'Arc à ARGENTAT (Corrèze) concernant la participation aux dépenses de fonctionnement correspondant à un enfant domicilié sur notre commune, scolarisé en Primaire à ARGENTAT-SUR-DORDOGNE.

Cette somme s'élève à 566.66 € pour cet élève scolarisé au cours de l'année 2021/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (Pour : 4; Contre : 7) des membres présents :

- Emet un avis défavorable à cette demande au motif que des participations financières sont déjà attribuées à plusieurs écoles publiques plus proches de notre commune, écoles qui peuvent accueillir cet élève.

Objet: Vote du compte de gestion - Année 2021 - DE 2022 003

Le quinze Février deux mille vingt deux à 20H30, le Conseil Municipal réuni à la Mairie sous la présidence de M. Philippe RODRIGUE, Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Objet: Vote du compte administratif 2021 - DE 2022 004

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de François LAROZA, Maire-Adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Philippe RODRIGUE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		8 399.91		118 108.04		126 507.95
Opérations exercice	37 674.60	17 477.00	166 107.69	197 043.38	203 782.29	214 520.38
Total	37 674.60	25 876.91	166 107.69	315 151.42	203 782.29	341 028.33
Résultat de clôture	11 797.69			149 043.73		137 246.04
Restes à réaliser	11 020.00				11 020.00	
Total cumulé	22 817.69			149 043.73	11 020.00	137 246.04
Résultat définitif	22 817.69			149 043.73		126 226.04

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement de 2021 - DE 2022 005

Le Quinze Février deux mille vingt deux à 20 heures 30, le Conseil Municipal réuni à la Mairie sous la présidence de M. Philippe RODRIGUE, Maire :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021;

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021;

- constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître un **excédent de 149 043.73 €** décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	118 108.04
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	37 006.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	30 935.69
Résultat cumulé au 31/12/2021	149 043.73
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	149 043.73
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	22 817.69
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	126 226.04
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22H20.